

NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF

Budget Principal

2026

PREALABLE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année à venir. Il respecte plusieurs principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La présente note expose de manière synthétique l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour 2026 par la commune de Lapeau et est annexée à la délibération du Conseil Municipal.

Elle se conforme également à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera disponible au secrétariat, après le vote de la délibération correspondante par le Conseil Municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées en chapitre notamment le chapitre 11 des charges à caractère général (entretien et consommations fluides des bâtiments communaux, achats de matières premières et de fournitures...), le chapitre 12 des charges de personnel (salaires du personnel municipal et charges sociales), le chapitre 65 des autres charges de gestion courante (les subventions versées aux associations et les différentes contributions SDIS FDEE...), le chapitre 66 des charges financières (intérêts des emprunts), le chapitre 042 d'opération entre sections (amortissements).

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat (DGF), aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine et garderie...), aux loyers des logements communaux.

- La section d'investissement concerne les opérations qui impacte durablement la valeur de l'actif communal ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Pour les dépenses de cette section, il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études, des travaux et des chantiers réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.

Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de la TVA par l'Etat (FCTVA), la taxe d'aménagement perçue par la

commune, la capacité d'autofinancement que la commune arrive à dégager sur la section de fonctionnement (affectation du 1068), les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements et les dotations d'amortissement (virement depuis la section de fonctionnement).

LES DIFFERENTS DOCUMENTS BUDGETAIRES :

Compte administratif : il retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée d'une collectivité locale. Il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser). Il est dressé par l'ordonnateur.

Compte de gestion : il est dressé par le comptable public et reprend les comptes de la collectivité.

Compte administratif et compte de gestion doivent être identiques.

Décision Modificative : elle permet au Conseil Municipal de corriger le budget primitif tout au long de l'exercice.

Virement de crédit : il permet à l'ordonnateur, le Maire, de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des dépenses de personnels et des opérations d'ordres. Le Conseil Municipal, lors du vote du budget primitif, autorise l'ordonnateur à réaliser ces virements de crédit dans la limite de 7.5% maximum du montant des dépenses réelles de chaque section

QUELQUES DEFINITIONS :

Affectation de résultat : en présence d'un déficit de la section d'investissement, le résultat de clôture de la section de fonctionnement doit impérativement servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (par le compte 1068). Le solde sera inscrit en recette de fonctionnement reporté (ligne 002). Le solde déficitaire de la section d'investissement est reporté en dépense à la ligne 001.

Restes à réaliser (RAR) : ce sont des dépenses non mandatées (payées) au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes. Les RAR doivent être pris en compte pour déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Ouverture par anticipation des crédits budgétaires ou Autorisation dite des 25% : jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation ne concerne pas les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les opérations d'ordre : Elles se différencient des opérations réelles car elles n'affectent pas la trésorerie (aucun encaissement ou décaissement). Ce sont des transferts de crédits budgétaires au sein d'une même section ou entre sections. Elles doivent être équilibrées, c'est-à-dire qu'un montant identique est inscrit en dépense et en recette. Ce sont par exemple les écritures comptables liées aux amortissements.

Section	Dépenses	Recettes	
Investissement	041	←→ 041	Opérations patrimoniales en section d'investissement
	040	↔ 040	Opérations d'ordres de transfert entre les sections
Fonctionnement	042	↔ 042	Opérations d'ordres de transfert entre les sections
	043	←→ 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Dépenses

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE					Evolution 2026/2025
		2022	2023	2024	2025	2026	
011	Charges à caractère général	176 410,00 €	186 900,00 €	174 370,00 €	171 850,00 €	185 820,00 €	8,13%
012	Charges de personnel et frais assimilés	277 340,00 €	290 300,00 €	317 500,00 €	299 000,00 €	282 000,00 €	-5,69%
014	Atténuation de produits	7 500,00 €	7 500,00 €	6 200,00 €	6 100,00 €	6 500,00 €	6,56%
65	Autres charges de gestion courante	58 150,00 €	64 054,00 €	57 070,00 €	56 900,00 €	48 460,00 €	-14,83%
	Total des dépenses de gestion courante	519 400,00 €	548 754,00 €	555 140,00 €	533 850,00 €	522 780,00 €	-2,07%
66	Charges financières	5 100,00 €	8 500,00 €	11 760,00 €	10 350,00 €	11 000,00 €	6,28%
67	Charges exceptionnelles	1 700,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68	Dotations aux provisions	1 650,00 €	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
22	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses réelles	527 850,00 €	559 704,00 €	566 900,00 €	544 200,00 €	533 780,00 €	-1,91%
023	Virement à la section d'investissement	146 690,00 €	204 592,00 €	294 478,00 €	302 470,00 €	246 095,00 €	-18,64%
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 810,00 €	6 080,00 €	7 190,00 €	8 420,00 €	8 500,00 €	0,95%
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses d'ordre	150 500,00 €	210 672,00 €	301 668,00 €	310 890,00 €	254 595,00 €	-18,11%
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES	678 350,00 €	770 376,00 €	868 568,00 €	855 090,00 €	788 375,00 €	-7,80%

2. Recettes

Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE					Evolution 2026/2025
		2022	2023	2024	2025	2026	
013	Atténuation de charges	15 500,00 €	9 000,00 €	2 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €	100,00%
70	Produits des services, du domaine et ventes...	69 069,00 €	71 700,00 €	75 560,00 €	85 830,00 €	86 414,00 €	0,68%
73	Impôts et taxes	284 000,00 €	289 200,00 €	89 995,00 €	97 600,00 €	98 100,00 €	0,51%
731	Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	210 500,00 €	205 000,00 €	215 700,00 €	5,22%
74	Dotations et participations	205 400,00 €	201 200,00 €	238 965,00 €	206 800,00 €	189 000,00 €	-8,61%
75	Autres produits de gestion courante	68 600,00 €	80 050,00 €	100 150,00 €	105 301,06 €	117 800,97 €	11,87%
	Total des recettes de gestion courante	642 569,00 €	651 150,00 €	717 170,00 €	701 031,06 €	708 014,97 €	1,00%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	200,00 €	3 354,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total des recettes réelles	642 769,00 €	654 504,00 €	717 170,00 €	701 031,06 €	708 014,97 €	1,00%
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total des recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
002	Résultat reporté	35 581,00 €	115 872,00 €	151 398,00 €	154 058,94 €	80 360,03 €	-47,84%
	TOTAL DES RECETTES	678 350,00 €	770 376,00 €	868 568,00 €	855 090,00 €	788 375,00 €	-7,80%

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dépenses

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE					Evolution 2026/2025
		2022	2023	2024	2025	2026	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	200,00 €	4 400,00 €	500,00 €	1 100,00 €	4 000,00 €	263,64%
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	23 500,00 €	3 820,00 €	5 100,00 €	33,51%
21	Immobilisations corporelles	114 805,00 €	86 800,00 €	137 261,00 €	255 556,00 €	248 182,32 €	-2,89%
23	Immobilisations en cours	514 950,00 €	725 800,00 €	548 100,00 €	492 000,00 €	139 595,00 €	-71,63%
	Total des dépenses d'équipement	629 955,00 €	817 000,00 €	709 361,00 €	752 476,00 €	396 877,32 €	-47,26%
16	Emprunts et dettes assimilées	68 545,00 €	74 600,00 €	81 050,00 €	82 104,34 €	84 000,91 €	2,31%
	Total des dépenses financières	68 545,00 €	74 600,00 €	81 050,00 €	82 104,34 €	84 000,91 €	2,31%
	Total des dépenses réelles	698 500,00 €	891 600,00 €	790 411,00 €	834 580,34 €	480 878,23 €	-42,38%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
001	Solde d'exécution négatif reporté	134 224,00 €	111 464,00 €	157 559,00 €	171 549,66 €	365 095,77 €	112,82%
	TOTAL DES DEPENSES	832 724,00 €	1 003 064,00 €	947 970,00 €	1 006 130,00 €	850 974,00 €	-15,42%

2. Recettes

Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE					Evolution 2026/2025
		2022	2023	2024	2025	2026	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	318 870,00 €	432 683,00 €	413 121,00 €	406 985,00 €	181 093,23 €	-55,50%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166 et 16449)	212 934,00 €	228 680,00 €	0,00 €	11 055,00 €	0,00 €	-100,00%
	Total des recettes d'équipement	531 804,00 €	661 363,00 €	413 121,00 €	418 040,00 €	181 093,23 €	-56,68%
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	12 206,00 €	13 615,00 €	62 460,00 €	65 342,34 €	107 000,91 €	63,75%
1068	Excédents de fonct. capitalisés	137 934,00 €	115 564,00 €	169 421,00 €	210 857,66 €	302 284,86 €	43,36%
16	Emprunts et dettes assimilées (165, 166 et 16449)	280,00 €	1 850,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
	Total des recettes financières	150 420,00 €	131 029,00 €	233 181,00 €	277 200,00 €	410 285,77 €	48,01%
	Total des recettes réelles	682 224,00 €	792 392,00 €	646 302,00 €	695 240,00 €	591 379,00 €	-14,94%
021	Virement de la section de fonctionnement	146 690,00 €	204 592,00 €	294 478,00 €	302 470,00 €	246 095,00 €	-18,64%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 810,00 €	6 080,00 €	7 190,00 €	8 420,00 €	8 500,00 €	0,95%
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
	Total des recettes d'ordre	150 500,00 €	210 672,00 €	301 668,00 €	310 890,00 €	259 595,00 €	-16,50%
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES RECETTES	832 724,00 €	1 003 064,00 €	947 970,00 €	1 006 130,00 €	850 974,00 €	-15,42%

III. MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	788 375,00 €	850 974,00 €
Tourisme	142 745,00 €	114 501,00 €
Assainissement	45 414,00 €	52 664,00 €
Eau	78 782,00 €	123 924,00 €
Station-service	280 454,00 €	65 502,00 €
Total	1 335 770,00 €	1 207 565,00 €

IV. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

1. Nouvelles propositions

Chap / Article	Libellé	Montant	Recettes	Montant
20	Immobilisations incorporelles			
2051	Logiciel Etat Civil	800,00 €		
2088	Numérisation des actes d'Etat Civil	3 200,00 €		
204	Subventions d'équipement versées			
	FDEE19 Programme éclairons			
204182	demain	5 100,00 €		
21	Immobilisations Corporelles			
2111	Régularisation foncière Cité du Parc	2 000,00 €		
2131	Ossuaire cimetièrre	10 000,00 €	Subvention département	2 000,00 €
2132	Maison Mourniac	15 000,00 €		
2135	Salle de réunion Ricoule	9 000,00 €		
2151	Voirie	76 000,00 €	Subvention département	25 000,00 €
2152	Mur extérieur église + signalétique	7 000,00 €		
21538	Eclairage public (Ricoule + autres interventions)	10 000,00 €		
2158	Matériel technique divers	3 000,00 €		
2182	Châssis protection camion	1 000,00 €		
2183	Matériel informatique (vidéo projecteur disque dur...)	2 000,00 €		
2188	Matériel divers (boucherie sèche-linge...)	25 500,00 €		
	Travaux de bâtiments en réserve (2131 - 2132 - 2135)	30 000,00 €		
23	Immobilisation en cours			
231	Toiture Maison Gibiat	80 000,00 €	Subvention département	15 000,00 €
	Réserve Maison Gibiat	40 995,00 €		
	Total des dépenses d'équipement nouvelles	320 595,00 €	Total des subventions d'investissement	42 000,00 €

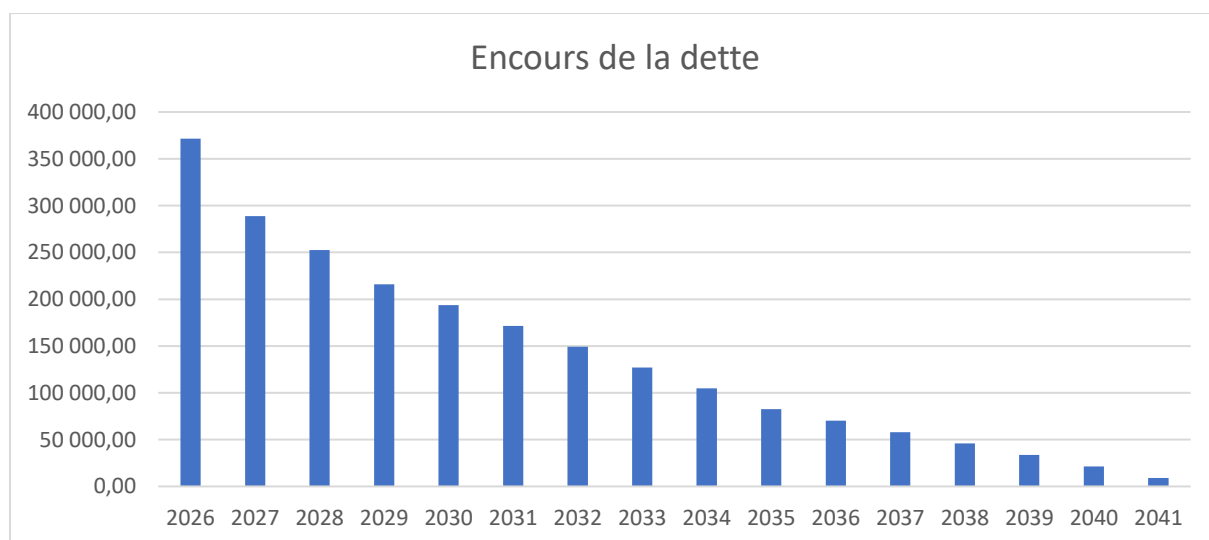
2. Restes à réaliser

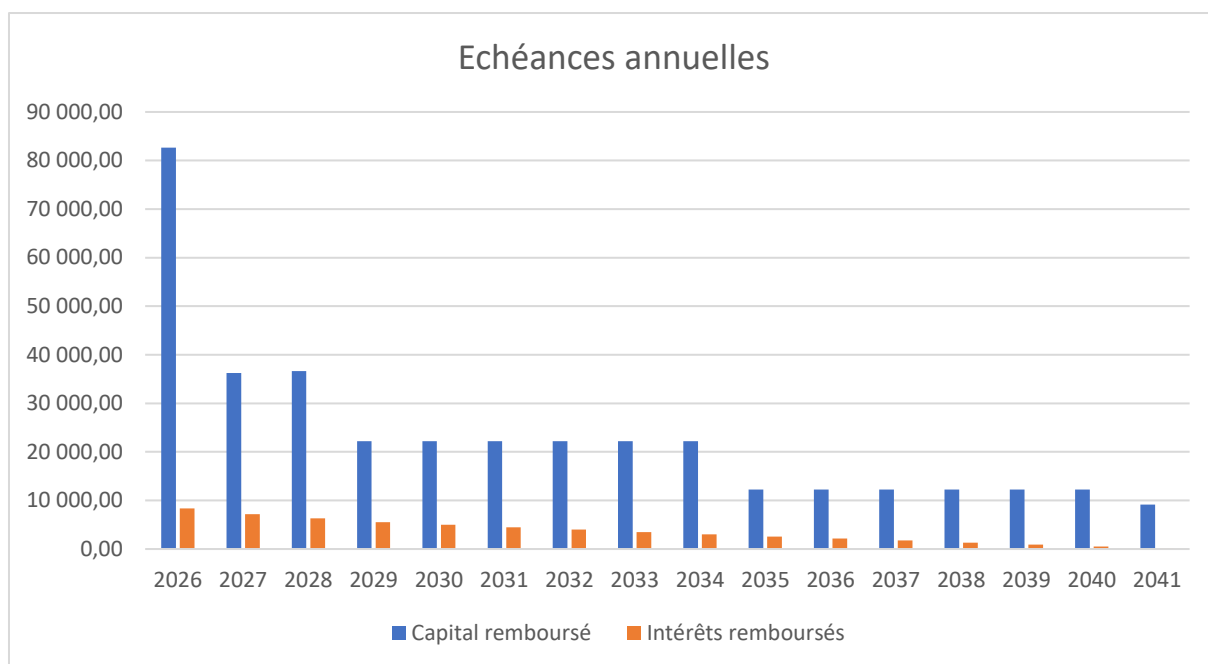
Opération	Dépenses	Recettes
Accessibilité école mairie	13 668,00 €	6 091,50 €
Acquisition de terrains	830,44 €	
Acquisition Maison Gibiat	18 600,00 €	
Travaux Maison Barbier	32 747,48 €	10 000,00 €
Pompe à chaleur Gentilhommière	3 504,00 €	
Pompe à chaleur salle des fêtes		11 001,73 €
Travaux cabinet médical Ricoule	3 645,60 €	
Clôture réserve incendie Laborie	3 286,80 €	
Travaux RD16		112 000,00 €
Total	76 282,32 €	139 093,23 €

V. ANALYSE DE LA DETTE

Détail des emprunts :

Organisme prêteur	Année de souscription	Durée (ans)	Taux (type et %)	Montant emprunté (€)	Encours au 01/01/2026 (€)	Annuité de l'exercice 2026 (€)	
						Capital	Intérêts
Caisse des dépôt	2013	15	Variable 3.60	185 000.00	42 072.63	13 642.87	967.67
Crédit Agricole	2016	10	Fixe 1.05	446 562.43	46 790.02	46 790.02	368.80
Caisse d'épargne	2019	15	Fixe 1.05	150 000.00	90 000.00	10 000.00	905.63
Caisse d'épargne	2023	18	Variable 3.20	220 000.00	192 499.96	12 222.24	6 096.44
TOTAL				1 001 562.43	371 362.61	82 655.13	8 338.54





VI. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

	Taux	Base d'imposition	Produits
Taxe foncière bâtie (TFB)	41.85	590 200	246 999
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	150.18	15 200	22 827
Taxe d'habitation* (TH)	12.49	227 200	28 377
Total			298 203

*Pour les résidences secondaires

Produit des impositions attendu à l'article 73111 : 232 046 €

Allocations compensatrices attendues à l'article 74833 : 6 920 €

VII. PRINCIPAUX RATIOS

	Commune de Lapleau
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / habitant (population INSEE)	1347.93 €
Produit des impositions directes / habitant	544.70 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / habitant	1787.92 €
Dépenses d'équipement / habitant	1002.22 €
Encours de dette / habitant	937.78 €
DGF / habitant	224.75 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	0.55
Taux d'équipement (Dépenses d'équipement / RRF)	0.56
Taux d'endettement (Encours de la dette / RRF)	0.52
Epargne brute (RRF-DRF-Remboursement de capital) / RRF	0.25

VIII. Effectif de la collectivité au 01/01/2026 et charges de personnel

Tableau des emplois :

	2025		2026	
	Effectif	Equivalent temps plein	Effectif	Equivalent temps plein
Emplois permanents				
<u>Administratif :</u>				
Rédacteur	1	1	1	1
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	1	0,7	1	0,7
<u>Technique :</u>				
Technicien	1	0,38	1	0,38
Adjoint technique principal 1 ^{ere} classe	0	0	1	0,86
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	0,86	0	0
Adjoint Technique	4	2,72	5	2,92
<u>Médico-sociale :</u>				
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	0,74	1	0,74
Emplois non-permanents				
<u>Technique :</u>				
Adjoint Technique	1	0,6	0	0
<u>Sportif :</u>				
Educateur	1	0,15	1	0,15
Total	11	7,15	11	6,75

Création d'un poste d'animateur par délibération du 27/01/2026 correspondant à 0.25 ETP.

Charges et recettes de personnel :

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2025		EXERCICE 2026
		BP	Historique	BP
12	Charges de personnel et frais assimilés	282 275,00 €	260 671,82 €	282 000,00 €
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 000,00 €	2 214,98 €	2 500,00 €
6411	Personnel titulaire	141 000,00 €	132 748,48 €	121 500,00 €
6413	Personnel non titulaire	45 000,00 €	41 043,01 €	58 500,00 €
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	90 275,00 €	81 855,43 €	96 500,00 €
6470	Autres charges sociales	1 700,00 €	1 829,28 €	1 800,00 €
648	Autres charges de personnel	1 300,00 €	980,64 €	1 200,00 €

Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE 2025		EXERCICE 2026
		BP	Historique	BP
70841	Mise à dispo personnel (Budgets annexes)	49 030,00 €	20 980,48 €	42 514,00 €
70846	Mise à dispo personnel (CCVEM)	11 500,00 €	10 895,25 €	20 000,00 €

Les recettes de mise à disposition de personnel proviennent :

- des budgets annexes : eau, assainissement et station-service ainsi que
- de la Communauté de Commune pour l'entretien des locaux (Gentilhommière et ALSH) et pour la mise à disposition d'un agent d'animation au centre de loisirs de la balle au bond.